

Le 08/01/2025

**DOCUMENT A CONSERVER**

**☛ NOTICE EXPLICATIVE**

Le dossier est à envoyer, **uniquement par voie postale**, à l'adresse suivante :

**Lycée Vaugelas - Secrétariat de Scolarité**  
**Examen d'entrée en S.I.B.**  
**8, rue Jean-Pierre Veyrat**  
**C.S. 50628**  
**73006 CHAMBERY CEDEX**

ou à déposer au Secrétariat de Scolarité :

**Mercredi 19 février 2025 - 12 h00 dernier délai**

**⚠ Tout dossier reçu hors délai (cachet de la poste faisant foi),  
non conforme ou incomplet sera rejeté**  
**La transmission par courriel ne sera pas acceptée**  
**(sauf candidat résidant à l'étranger)**

**☞ Constitution du dossier :**

**Le dossier est constitué des documents suivants :**

**A. Pour les élèves scolarisés en collège ou dans un lycée français à l'étranger :**

- **la fiche n°1** « Candidature à l'examen d'entrée en 2<sup>nde</sup> »
- **la fiche n°2** « Evaluation des capacités de l'élève » pages 1 et 2
- les 3 bulletins scolaires de la classe de 4<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> bulletin de la classe de 3<sup>e</sup>
- les éventuelles certifications de langue anglaise obtenues au collège

**B. Pour les élèves étrangers scolarisés dans un établissement ne relevant pas du système éducatif français :**

- Les bulletins scolaires seront remplacés par le bilan final de l'année scolaire écoulée et le bilan intermédiaire de l'année en cours, avec la liste des matières étudiées, les résultats obtenus et les appréciations des enseignants

1/2

## Examen d'entrée :

- **Épreuve écrite : vendredi 11 avril 2025 de 10H00 à 12H00**
- **Épreuve orale : entre le lundi 14 avril 2025 et le vendredi 18 avril 2025**

Une convocation aux épreuves sera adressée par voie postale.

Les candidat-e-s devront se munir de celle-ci et d'une pièce d'identité pour accéder à l'établissement et aux salles d'examen.

**⚠ Aucune modification de date ou d'horaire ne sera possible ⚠**

## Résultats, affectation et inscription :

A l'issue des épreuves, *27 candidat-e-s seront proposé-e-s à l'admission en Section Internationale Britannique.*

**L'affectation définitive des candidat-e-s sera prononcée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale à la fin du mois de juin 2025 dans le cadre de la procédure « AFFELNET ».**

**⚠ Les candidats scolarisés et domiciliés à l'étranger doivent OBLIGATOIREMENT** prendre contact, au plus tard après la fin des épreuves, avec la DSDEN de la Savoie qui est seule habilitée à affecter les élèves en classe de 2<sup>nde</sup> :

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Savoie

131 avenue de Lyon - 73018 CHAMBERY cedex

Téléphone : 04 79 69 16 36

courriel : [ce.dsden73@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden73@ac-grenoble.fr)

**Aucun résultat ne sera communiqué avant cette date par le Lycée Vaugelas ni par les établissements d'origine.**

**Il est donc impératif que les candidats formulent un deuxième vœu sur leur lycée de secteur dans le cadre de la procédure « AFFELNET » pour le cas où ils ne seraient finalement pas affectés sur leur vœu n° 1 au Lycée Vaugelas.**

L'inscription définitive des candidats affectés se fera au Lycée Vaugelas au début du mois de juillet 2025 (en fonction du calendrier annoncé par l'établissement).